



LE MÉCÉNAT AU TRIANGLE

LE MECENAT est un dispositif de soutien financier qui permet à des projets d'intérêt général de voir le jour, en l'échange de mesures fiscales particulièrement avantageuses pour les entreprises et les particuliers.

SOUTENIR LE TRIANGLE, c'est soutenir la création artistique et la diffusion des œuvres, permettre la rencontre et le partage avec la population par la mise en place d'actions culturelles sur le territoire, et plus généralement vous donner la possibilité de vous associer aux valeurs défendues par le Triangle et de vous inscrire dans son histoire, à votre manière.

DEVENIR MECENE, c'est aussi devenir un acteur essentiel de la vie culturelle et du dynamisme du quartier du Blosne à Rennes et encourager des projets originaux et amateurs tout au long de l'année.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Être mécène du Triangle,

- c'est s'investir pleinement dans les projets du Triangle, du soutien à la création artistique locale à l'organisation d'actions culturelles sur le territoire : pratiques amateurs, accessibilité aux personnes en situation de handicap, participation des habitants, soutien aux artistes...
- c'est s'approprier les valeurs défendues par le Triangle : l'accès à la culture pour tous, la rencontre et le partage entre générations, la mise en valeur des initiatives citoyennes sur le territoire, l'ouverture sur le monde.
- c'est devenir un acteur de la culture sur le territoire du quartier du Blosne et au-delà.
- c'est associer votre image et l'améliorer par le biais du partenariat et de ses impacts.
- c'est créer une réelle dynamique auprès de votre personnel en réunissant tous les acteurs de votre entreprise autour d'un objectif autre que professionnel.

● VOS AVANTAGES FINANCIERS ●

Outre le soutien affiché à nos actions, en vertu de la loi du 1er août 2008 en faveur du mécénat, vos dons au Triangle vous donnent droit à une déduction fiscale à hauteur de 60 % du montant du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (article 238bis du Code Général des Impôts).

Ainsi, pour un don de 1000€, vous bénéficiez de 600€ de déduction fiscale, ce qui réduit le coût réel du don pour votre entreprise à 400€.

● VOS POSSIBILITÉS POUR VOUS ENGAGER À NOS CÔTÉS ●

- Soutenir l'ensemble de la saison culturelle du Triangle
- Devenir partenaire d'une des grandes lignes définissant le projet du Triangle et sa saison à venir : danse, littérature, action culturelle, cultures urbaines, résidences d'artistes, jeune public, service éducatif...
- Choisir l'un des temps forts de la programmation 2015-2016, tels que le Festival Agitato 2016 ou les Dimanches au Triangle.

● VOS CONTREPARTIES ●

Le mécénat est envisagé comme un partenariat d'égal à égal entre votre entreprise et Le Triangle : votre don vous donne droit à des contreparties apportées par le Triangle, valorisables à hauteur de 25% du montant total des sommes versées. Elaborées « sur-mesure », en fonction de vos besoins, ces contreparties offrent des prestations et une visibilité optimale à votre entreprise et à notre collaboration.

Toute entreprise peut devenir mécène du Triangle : nous étudions tous projets pour construire ensemble la meilleure façon de collaborer en s'adaptant à vos possibilités, vos envies et vos objectifs.